



Monsieur
Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral
Chef du Département de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Palais fédéral est
3003 Berne

Références : DEF/PMR

Date 21 NOV. 2018

**Contre-projet indirect à l'initiative « Pour des prix équitables »
Réponse à la consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de le consulter sur votre contre-projet indirect à l'initiative « Pour des prix équitables ».

Le gouvernement valaisan partage l'objectif de lutter contre l'ilôt de cherté suisse qui pèse sur les coûts de production de nos entreprises. C'est le cas pour nos PME industrielles, comme pour les secteurs de l'hôtellerie restauration ou de l'agriculture. Il soutient dans ce sens l'élaboration d'un contre-projet indirect pragmatique.

En étendant le domaine d'application de l'art. 7 de la loi sur les cartels aux entreprises ayant un pouvoir de marché, la modification proposée rejoint une exigence principale de l'initiative sans toutefois entraîner une intervention exagérée dans le mécanisme de fixation des prix.

La question de l'interdiction de mesures privées de blocage géographique, qui ne figure pas dans le contre-projet mis en consultation, devra être abordée à l'avenir.

En vous sachant gré de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente


Esther Waeber-Kalbermatten



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à wp-sekretariat@seco-admin.ch